



**Communauté de communes des
Cévennes au Mont Lozère**

En mairie, 48220 – Saint Maurice de Ventalon
tél : 04 66 32 93 30 ; fax : 04 66 45 85 76
cevennes.montlozere@mairiepontdemontvert.fr

**COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 28 JUILLET 2016
Salle du Temps Libre, Vialas**

Titulaires présents :

Pont de Montvert – Sud Mont-Lozère : Alain JAFFARD ; Jean Pierre ALLIER ; Michel RIOU ; Stéphan MAURIN ; Yves COMMANDRÉ

Ventalon en Cévennes : Camille LECAT ; Alain VENTURA ; Jean Claude DAUTRY

Vialas : Michel REYDON ; Hervé CHAPELON ; Pascale FILLAU ; Michel PELLEQUER

Titulaire absent ayant donné procuration : Jean Paul VELAY a donné procuration à Michel RIOU ; François FOLCHER a donné procuration à Alain JAFFARD ; Dominique MOLINES a donné procuration à Yves COMMANDRÉ ; Vanessa ALBARET a donné procuration à Hervé CHAPELON ; Michel BOULANGER a donné procuration à Michel REYDON

Excusés : Jacques HUGON

En préambule à la séance, une présentation du dossier de candidature du Pôle de Pleine Nature (PPN) par René CAUSSE, Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Mont Lozère (SMAML) accompagné de Célié ROCHE, Chargée de Mission, a été organisée.

Les actions présentées regroupent :

- Structuration d'un réseau d'itinéraires multipratiques des PR (étude, aménagement et signalétique)
- Course d'orientation (parcours permanents et carte d'orientation)
- Achat de matériel : 40 équipements de ski de randonnée et 40 VTTAE
- Installation de 6 stations d'entretien VTT
- Rééquipement des sites d'escalades (main d'œuvre, matériel et frais de déplacement)
- Construction d'une SAE d'escalade à Villefort
- Communication (création d'une charte graphique, création d'une page APN, édition de documents de promotion, édition de topoguide canyon/escalade, création de 2 cartoguides, création d'une application mobile, signalétique Mont Lozère)
- Animation (poste d'animateur, frais de déplacement, structuration réseau des pros)
- Développement de la station du Mont Lozère (étude)
- Installation de tables d'orientation au Pic Cassini

Les coûts prévisionnels de cet appel à projets sont une dépense de 1 689 214 € dont 1 638 214 € éligible à la candidature Massif Central et une recette de 825 000 € de subvention Massif Central et 864 214 € de financement des collectivités. Le coût pour la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère est estimé à 164 720 € sur 5 ans.

Pascale FILLAU a été nommée secrétaire de séance.

M. le président ouvre la séance, déclare que le quorum est atteint, que le conseil peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR :

1. Décisions du Président : Information au conseil

Décision 06-2016 : La CCCML a conventionné avec le Département de la Lozère, le Comité Départemental du Tourisme de la Lozère et le Parc National des Cévennes dans le cadre de la gestion et la promotion des itinéraires de randonnées des communautés de communes sur le territoire du PNC. Cette convention vise à contractualiser la politique de ces partenariats pour l'organisation des activités de pleine nature, dont la randonnée.

Décision 07-2016 : La CCCML réhabilite l'ancienne cure du Pont de Montvert afin de louer les locaux du rez-de-chaussée à La Poste comprenant les salles facteurs, public, COFI, repos et instance d'une superficie totale de 79.7 m². Le bail est d'une durée de 9 ans moyennant un loyer mensuel de 278.79 € ht.

2. Office de tourisme : Avenant n°2 à la convention d'objectifs

Le Président rappelle que la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère soutient la politique touristique du territoire. C'est à ce titre qu'une convention d'objectifs a été contractualisée avec l'Office de Tourisme Intercommunal Des Cévennes au Mont Lozère.

Il précise qu'à la suite de l'extension du périmètre communautaire à la commune de Vialas et l'ouverture d'un point information, il est nécessaire de réviser la participation financière accordée.

Il est proposé au conseil d'établir un avenant modifiant les modalités financières comme suit :

- ✓ 12 500€ au cours du premier semestre
- ✓ 35 500€ au cours du second semestre

Considérant la décision à prendre et l'engagement personnel qu'ils peuvent avoir au sein de l'Office de Tourisme Intercommunal Des Cévennes au Mont Lozère, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Michel REYDON, Jean Pierre ALLIER, Alain VENTURA et Vanessa ALBARET ne prennent pas part au débat et vote qui suit.

11 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Presbytère de Fraissinet de Lozère : Plan de financement prévisionnel

Le Président informe l'assemblée que l'Atelier BESSIN-SEBELIN, maître d'œuvre du projet de réhabilitation du presbytère de Fraissinet de Lozère, a restitué l'avant-projet définitif (APD) complété du bilan financier prévisionnel suivant :

Désignation des postes	Montant (ht)
Travaux	345 788.44
Maîtrise d'œuvre	29 154.65
OPC, bureau de contrôle et SPS	9 682.07
Branchement	1 200.00
Publication	864.47
Divers et imprévus	10 373.65
Total	397 063.29

Il précise la nécessité d'approuver la nouvelle enveloppe financière du projet ainsi présentée et propose de solliciter tous les financements possibles auprès des instances publiques et privées.

Considérant la décision à prendre et l'engagement personnel qu'ils peuvent avoir au sein de l'association "Les Menhirs Lozériens", Yves COMMANDRÉ et Dominique MOLINES ne prennent pas part au débat et vote qui suit.

15 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Local économique de Saint Frézal de Ventalon : Plan de financement prévisionnel

Le Président informe l'assemblée que le groupement d'architectes Garrigues - Meynier a restitué l'étude de faisabilité complétée du bilan financier prévisionnel. Il précise la nécessité d'approuver l'enveloppe financière du projet comme suit :

Désignation des postes	Montant (ht)
Travaux	368 000.00
Maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, SPS et géomètre	54 000.00
Frais d'études (sol, RT 2012, Appro en énergie ...)	8 000.00
Frais de branchement	5 000.00
Total	435 000.00

Afin de mener à bien ce projet, le président propose au conseil de remplacer la mise à disposition de la parcelle cadastrée B372 d'une contenance de 12a00ca sis au hameau de l'Ayrolle au profit de la CCCML, par une petite partie de la parcelle B750 d'une superficie d'environ 3000m² au nord-ouest de la parcelle, plus adaptée à cette construction. Les limites exactes de la parcelle mise à disposition seront déterminées par division parcellaire effectuée par un géomètre, après la réalisation de l'Avant-Projet Sommaire (APS).

17 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Désignation de représentants : SM d'Aménagement du Mont Lozère

À la suite de la dissolution du SIVOM des Sources du Tarn et au transfert de ses compétences à la CCCML à partir du 01/07/16, il est nécessaire de désigner de nouveaux représentants de la CCCML auprès du SMAML (2 titulaires et 2 suppléants).

Sont désignés délégués de la Cccml au sein du SMAML :

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
Alain JAFFARD, Vice-président Michel REYDON, Vice-président	Hervé CHAPELON, délégué communautaire Camille LECAT, Vice-président

17 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. Pôle de Pleine Nature : Actions, plan de financement et participation de la CCCML

Dans le cadre de l'appel à projets de Pôle de Pleine Nature autour du Mont Lozère, le syndicat mixte d'Aménagement du Mont Lozère a présenté au conseil les actions et le plan de financement prévisionnel. Afin de finaliser leur candidature sur cet appel à projets, le SM d'Aménagement du Mont Lozère sollicite la communauté de communes sur les actions exposées et sa participation financière.

Si le but du PPN est d'amener et créer des activités touristiques et économiques sur le territoire, il est aussi important d'arriver à travailler et fédérer à l'échelle du Mont Lozère et du Mas de la Barque. Une vigilance sera portée sur la gouvernance des actions à mener sur notre territoire d'autant que les coûts de fonctionnement des infrastructures ne sont pas pris en compte dans la présentation actuelle.

Bien que la décision prise ce jour engage la prochaine communauté de communes issue de la fusion Loi NOTRe, vu l'importance du dossier, la candidature à l'appel à projets « Massif Central » tel que définie ci-avant est proposée au vote.

11 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 6 ABSTENTIONS

7. État d'avancement des projets en cours

L'Espinassas : L'Association des Artisans Bâtitisseurs en Pierre Sèche a déposé une demande d'autorisation de travaux auprès du Parc National des Cévennes. Les travaux consistent à quelques aménagements sur des terrains communaux et sur la parcelle A121. Il reste à éclaircir les mises à dispositions de terrains entre la mairie, la CCCML et le Relais de L'Espinassas.

Gendarmerie du Pont de Montvert : Le dossier bail est en cours de signature auprès de La Poste.

Cure du Pont de Montvert : Le président expose à l'assemblée que des travaux supplémentaires sont nécessaires pour le raccordement des réseaux. Il propose à l'assemblée d'établir l'avenant n°1 au lot 1 - Démolition, Gros œuvre pour un montant en plus-value de 4 627.50 € ht.

17 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SMAML : L'action de ferme de reconquête du projet Terra Rural 2017 est abandonnée avec pour conséquence le rejet global du dossier.

Découverte Cévennes :

Politique enfance et jeunesse : Des Réunions pour la construction du Contrat Enfance Jeunesse 2016-2019 ont eu lieu en présence de différents acteurs (CCCML, CCCHG, CCSS-branche famille, Service départemental-PMI, Association Trait d'Union). Le CEJ tiendra compte d'une augmentation de 1 à 4 jours d'ouverture hebdomadaire. Selon les chiffres du département, 15 enfants en plus sont arrivés ces 3 dernières années sur les secteurs de la Vallée Longue, Vialas et Ventalon en Cévennes, ce qui augmente d'autant le potentiel de la crèche. Les agréments modulés seront mis en place dans l'ensemble des structures crèches. Une attention particulière est demandée sur l'impact financier de cette augmentation, car si l'Alsh est limité par la suspension des vacances, le montant de la participation n'est pas le même. Enfin, la gouvernance de l'association Trait d'Union pose toujours une interrogation. Il est demandé d'intégrer un organigramme de l'association dans le CEJ car il y a un manque de lisibilité sur les intervenants des structures.

Comptes rendus :

Fusion des intercommunalités : Une rencontre des élus des communautés de communes de la Cévennes des Hauts Gardons, de la Vallée Longue et du Calbertois, des Cévennes au Mont Lozère s'est déroulée sur Florac. Il a été répété est réaffirmé la volonté de la CCCML de continuer à travailler avec Florac pour constituer un seul EPCI sur le Sud Lozère. Toutefois, vu le calendrier restreint il n'est pas permis de ne pas avancer sur ce dossier. Un comité de pilotage et six commissions ont été créés pour travailler sur un diagnostic de l'existant et une mise en œuvre des compétences exercées dans le nouvel EPCI.

Le comité de pilotage : Il est composé des maires des trois territoires, les présidents de communautés de communes et des syndicats intercommunaux. Son rôle est de préparer l'organigramme et les modes de fonctionnement de la future intercommunalité, de synthétiser les diagnostics des commissions et proposer les décisions à prendre par les conseils communautaires actuels.

Les commissions : Au nombre de six, elles sont composées d'élus délégués, des secrétaires générales et d'intervenants extérieurs le cas échéant. Un élu sera désigné référent pour rendre compte des travaux au comité de pilotage. Les commissions concernent :

1. Finances/budgets (désignés représentants : Alain JAFFARD, Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT)
2. Personnel/organisation des services/Patrimoine/Voirie/Matériel (désignés représentants : Jean Pierre ALLIER, Yves COMMANDRE, Hervé CHAPELON, François FOLCHER)
3. Eau/Assainissement/OM/SPANC/GEMAPI (désignés représentants : Michel REYDON, Alain JAFFARD)

4. Environnement/aménagement du territoire (désignés représentants : Jean Pierre ALLIER, Yves COMMANDRE, Vanessa ALBARET)
5. Culture/Enfance/Jeunesse/Associations (désignés représentants : Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Stéphane MAURIN, Vanessa ALBARET, Pascale FILLAU)
6. Développement économique/agricole/tourisme (désignés représentants : Alain JAFFARD, Jean Pierre ALLIER, Michel REYDON, Jean Paul VELAY)

Des études sur les impacts financiers de dotations de l'Etat et fiscaux ont été sollicitées auprès des services préfectoraux et des finances publiques.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance se termine à 23 h 20.